Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de La Matanie tenue, le 19 avril 2023 à 19h30, en mode hybride, au Riôtel de Matane et en ligne, sous la présidence de Madame Micheline Verreault.

Les administrateurs présents en salle :

M. Mathieu Bouchard
Mme Suzanne Gauthier
Mme Valérie Landry-Cayouette
Mme Annie Sénéchal
M. Claude St-Laurent
Mme Micheline Verreault
Mme Brigitte Desrosiers
Mme Line Simard
Mme Madeleine Gagnon

Les administrateurs présents en virtuel :

M. Gilles Bernier

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée

Madame Micheline Verreault, présidente du conseil d'administration déclare l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de La Matanie ouverte à 19h30. Celle-ci se tient en mode hybride. Trente-huit (38) personnes sont présentes dans la salle et cinquante-huit (58) se sont connectées en direct ou en réécoute.

La présidente de la Caisse, madame Micheline Verreault agit comme présidente d'assemblée. Elle est assistée dans l'animation et en soutien par :

- Monsieur Lynn Francoeur, directeur général de la Caisse ;
- Monsieur Mathieu Bouchard, vice-président du conseil d'administration et président du comité d'audit et déontologie ;
- Madame Valérie Landry Cayouette, présidente du comité coopération ;
- Monsieur Claude St-Laurent, président du comité de mise en candidature ;
- Madame Suzanne Gauthier, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par Sandy Dugas, adjointe à la direction générale ;
- Monsieur Benoit Levesque Beaulieu, directeur capital humain et communications, qui jouera également le rôle de maitre de cérémonie

Madame Verreault informe les membres qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Une capsule vidéo du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, monsieur Guy Cormier, est présentée.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

L'assemblée étant tenue en mode hybride, les modalités qui faciliteront le bon déroulement, le vote en direct et les interactions sont présentées par monsieur Benoit Levesque Beaulieu.

Précisions importantes sur les membres

Monsieur Levesque Beaulieu précise que seul un membre de plein droit de la Caisse, admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Madame Micheline Verreault informe les membres que pour cette assemblée, 2 scrutateurs doivent être nommés.

Elle recommande madame Sandy Dugas, adjointe à la direction générale et monsieur Benoit Levesque Beaulieu, directeur capital humain et communications, afin d'agir comme scrutateurs, étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation. Ils seront chargés de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin qu'elle puisse communiquer le résultat du vote secret et confidentiel.

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré), que madame Sandy Dugas et monsieur Benoit Levesque Beaulieu soient nommés scrutateurs.

Adopté à l'unanimité

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Madame Suzanne Gauthier fait la présentation de l'ordre du jour.

Ordre du jour - AGA 2023

1. Ouverture de l'assemblée
   - 1.1. Mot de bienvenue
   - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
   - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
   - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
   - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
   - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022
   - 3.1. Rapport du conseil d'administration
   - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
   - 3.3. Rapport financier
   - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote
   - 5.1. Adoption de résolutions spéciales
     - 5.1.1. Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et adoption d'un règlement intérieur de rotation
   - 5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (Vote en différé)
   - 5.3. Élection des membres du conseil d'administration
     - 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
5.3.3. Présentation des personnes candidates
5.3.4. Élection par acclamation
5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré), d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2023 de la Caisse Desjardins de La Matanie.

Adopté à l'unanimité

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2022

Nous devons procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 20 avril 2022.

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, monsieur Levesque Beaulieu n'en fera pas la lecture ni le résumé.

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré), d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2022.

Adopté à l'unanimité

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Madame Micheline Verreault, présente les membres du conseil d'administrations ainsi que les grands points qui résume les réalisations de l'année 2022. Les thèmes abordés sont : Un leader socio-économique, des solutions numériques innovantes, un accent mis sur la jeunesse, des efforts soutenus à l'égard du développement durable.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Monsieur Mathieu Bouchard, président du comité d'Audit et de Déontologie, présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Le bilan au 31 décembre 2022, fait état d'aucune situation de conflits d'intérêts et d'aucune dérogation à la conformité des dépôts et prêts accordés aux personnes intéressées. En ce qui concerne les contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le Code, le Bureau de la Surveillance confirme que nos processus de gestion des risques et des contrôles internes évalués sont, dans l'ensemble, adéquats et efficaces.

3.3 Rapport financier

Monsieur Benoit Levesque Beaulieu, invite les membres à regarder une capsule vidéo pour la présentation des résultats financiers du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2022.

Par la suite, il invite les membres à regarder une capsule vidéo pour la présentation des résultats du rapport annuel de la Caisse au 31 décembre 2022. Le rapport annuel et le rapport financier sont disponibles sur le site internet de la Caisse de La Matanie.

Monsieur Levesque Beaulieu demande aux membres s'ils ont des questions. Aucune question n'est reçue.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Valérie Landry-Cayouette, présidente du comité coopération, présente le rôle du comité coopération, le bilan du Fonds d'aide au développement du milieu et fait un résumé de l'investissement de Desjardins dans La Matanie.

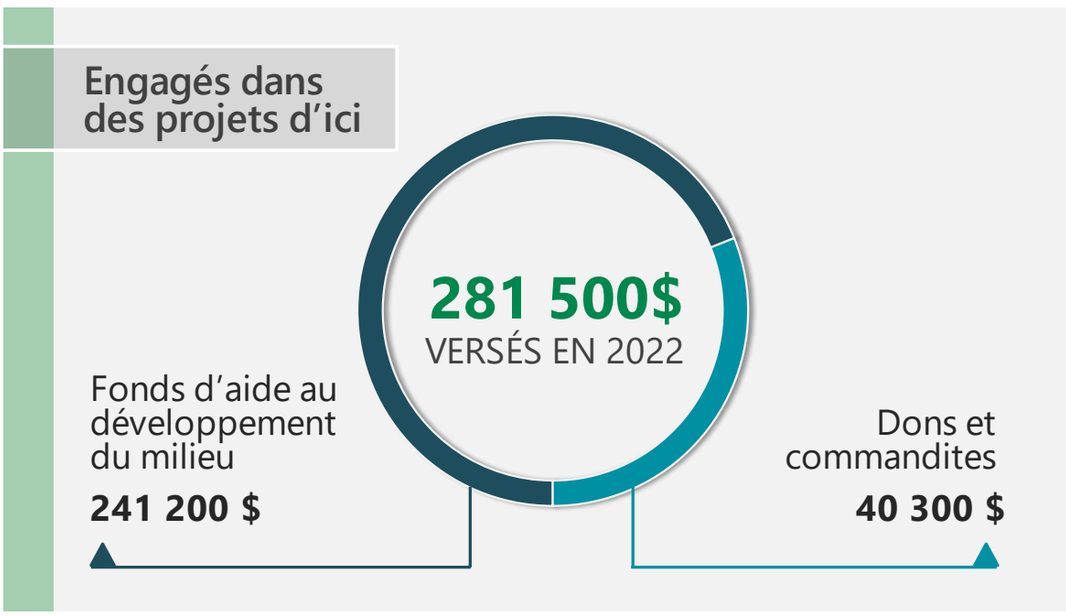

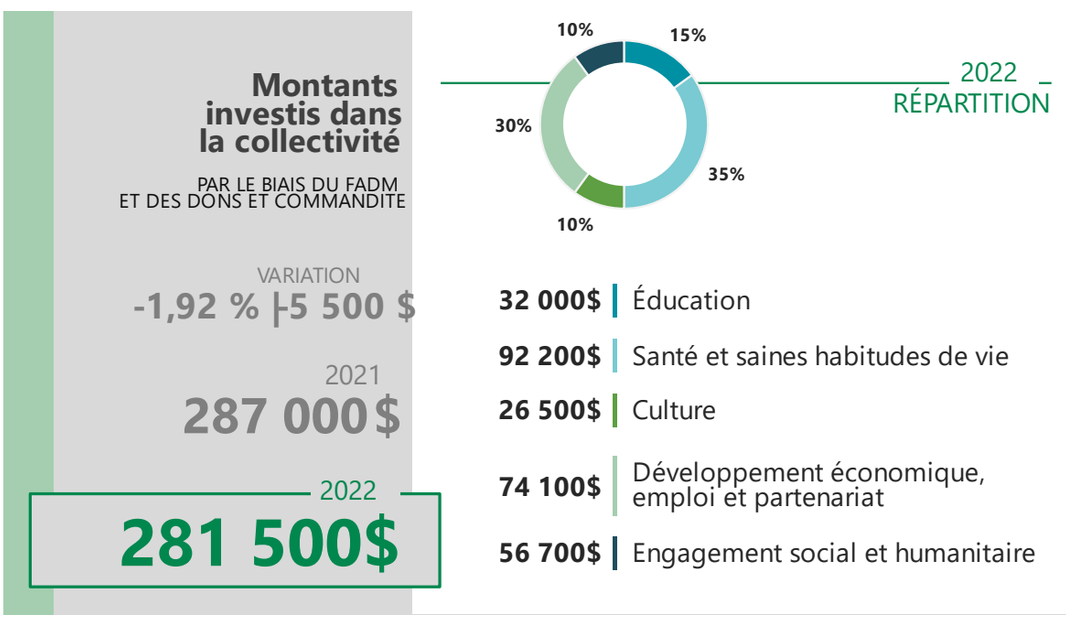

Fonds d'aide au développement du milieu		
Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)		**451 k$**
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA		200 k$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice		
Montant distribué	241 k$	
Récupération d'impôt	(61) k$	(180) k$
Solde au 31 décembre 2022		**471 k$**

En complément, madame Landry-Cayouette présente un état de situation de la réserve pour le FADM. Au 31 décembre 2021, 451 000$ constituait la réserve. 200 000$ ont été affectés au FADM lors de l'AGA 2021. Au courant de l'année 2022, 241 000$ ont été investis dans des projets et 61 000$ de récupération d'impôt à bonifier la réserve. Au 31 décembre 2022, le solde se chiffrait à 471 000$.

Elle présente également le volet éducation financière qui englobe la caisse scolaire, les bourses de la Fondation Desjardins, la websérie accès à la propriété, les fonds d'entraide et de microcrédit Desjardins.

Pour finir, deux (2) capsules vidéo de projets supportés par Desjardins, en 2022, sont présentées.

4. Période de questions

Pour la période de questions, monsieur Benoit Levesque Beaulieu, invite les membres présents dans la salle à venir poser leurs questions et, pour les gens en virtuel, à faire parvenir leurs questions ou commentaires à l'aide de la boîte de dialogue.

Aucune question n'est reçue.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Adoption de résolutions spéciales

5.1.1 Adoption des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* et d'un règlement intérieur de rotation

Monsieur Lynn Francoeur, directeur général, présente le projet de résolution qui consiste à modifier l'article 8.1 de façon à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de douze (12) à neuf (9). Les trois (3) postes abolis étant un (1) poste échéant au 31 décembre 2022, un (1) poste vacant échéant au 31 décembre 2023 et un (1) poste vacant échéant au 31 décembre 2024.

Cette modification entrant en vigueur dès son adoption, avant la période des élections.

Puisqu'il y a une proposition de la diminution du nombre d'administrateurs, un règlement intérieur de rotation doit être adopté afin de préciser l'ordre de rotation des prochaines élections.

La rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant : Le premier cycle débute au 1er janvier de l'année financière 2024 et un autre lui succède à tous les trois (3) ans.

Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections. Il rappelle que les résolutions spéciales doivent obtenir l'appui des deux tiers (2/3) des membres

Adoption de la modification de l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse, afin de diminuer le nombre d'administrateurs de douze (12) à neuf (9), avant les élections et adoption du nouveau règlement intérieur de rotation des administrateurs

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré), de modifier l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse, de manière à réduire le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de douze (12) à neuf (9) d'adopter le nouveau règlement intérieur de rotation des administrateurs. Cette modification entrera en vigueur avant la période d'élection.

Adopté à l'unanimité

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Monsieur Benoit Levesque Beaulieu présente une capsule vidéo sur les ristournes mettant en lumière cet élément distinctif de notre coopérative.

Il mentionne que toute la documentation de référence concernant le scénario sera disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse et précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

Monsieur Lynn Francoeur, directeur général, fait la présentation de la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels. Il fait également la présentation de la recommandation du conseil d'administration concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres[1]	**3 684 k$**
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	26 997 k$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM[2]	180 k$
Ajustement net relatif aux ristournes | ANNÉE PRÉCÉDENTE	11 k$
Solde des excédents à répartir | AU 31 DÉCEMBRE 2022	**30 872 k$**
Affectation au FADM	(200) k$
Affectation à la RRE	(5 615) k$
Affectation à la réserve générale	(25 057) k$
Solde des excédents à répartir	**0**

[1] Inclut **1 187 k$** de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

[2] Net d'impôt

\| FADM \|
Fonds d'aide au développement du milieu

\| RRE \|
Réserve pour ristournes éventuelles

Proposition de versement
POUR L'ANNÉE 2022

1 371 604 $

200 000 $
FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

1 171 604 $
RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

	TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME		ÉQUIVALENT
RISTOURNE VOLUMES[1]	PARTICULIERS	ENTREPRISES	EN MILLIERS DE $
Comptes	**0,53 $**		**153** k$
Épargne et placements			**144** k$
Fonds			**49** k$
Prêts et marges de crédit			**227** k$
RISTOURNE ASSURANCES[2]	**23 $**/1 000 $ de prime		**236** k$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT[2]	**0,58 $**/1 000 $ d'achats nets		**77** k$
RISTOURNE PRODUITS[2]	Montant de **50 $**[3]		**273** k$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE[2]	Montant de **23 $**/1 000 $ d'honoraires et de commissions		**12** k$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			**1 171** k$

[1] Soumise au vote lors de l'assemblée.

[2] Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

[3] Montant pouvant aller jusqu'à 50 $ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 2023.

Il est proposé par (retiré) et appuyé par (retiré), de recommander le projet de partage des excédents.

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après l'assemblée et au cours des quatre (4) prochains jours.

5.3 Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Madame Micheline Verreault, mentionne que pour la partie des élections des administrateurs, étant donné qu'elle est présidente du conseil d'administration, elle agira comme présidente d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse. Elle sera assistée dans ses fonctions par Madame Suzanne Gauthier, secrétaire du conseil d'administration qui agira à titre de secrétaire d'élection.

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

Monsieur Claude St-Laurent, président du comité de mise en candidature, présente les différentes étapes qui ont été réalisées dans le cadre de la période d'élection des administrateurs. Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2023 via le microsite, la page Facebook et dans les établissements de la Caisse.

Puisque la modification de l'article 8.1 du Règlement intérieur de la caisse n'était pas encore adopté, six (6) postes étaient à pourvoir et trois (3) candidatures ont été reçues. Monsieur St-Laurent présente les critères du profil collectif enrichi.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

5.3.3 Présentation des personnes candidates

Madame Micheline Verreault présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur :

<u>CANDIDATES</u>

- Madame Brigitte Desrosiers
- Madame Annie Sénéchal
- Madame Line Simard

Elle mentionne que cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le microsite de la Caisse.

5.3.4 Élection par acclamation

Madame Micheline Verreault, présidente d'élection, mentionne que considérant la modification au Règlement intérieur de la caisse, il y a donc trois (3) postes à pourvoir au conseil d'administration et que le

nombre de candidatures est égales au nombre total de postes à combler.

Madame Verreault déclare donc élues comme membres du conseil d'administration de la Caisse de La Matanie, les personnes candidates suivantes :

- Madame Brigitte Desrosiers
- Madame Annie Sénéchal
- Madame Line Simard

5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Monsieur Benoit Levesque Beaulieu fait la présentation des modalités entourant le vote.

Dès la fin de la présentation, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours. Il rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Précisions pour la période de votation :

- La réécoute de l'assemblée est possible pour tous les membres, participants ou non, par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse;
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse;
- Il y a 2 moyens simples de voter, soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile. Des boutons de vote à cliquer et des consignes claires sont disponibles pour enregistrer les votes;
- Pour être habileté à voter, un membre doit d'abord être inscrit au service AccèsD ou bien le faire en contactant la caisse. Ces plateformes de votation permettront de confirmer que le membre répond bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.
- Des bornes de votation seront disponibles, au cours des 4 prochains jours, au centre de service de St-Rédempteur.

Madame Micheline Verreault, présidente du conseil d'administration, apporte les précisions sur l'annonce des résultats du vote.

Précisions entourant l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée :

- Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement;
- 24 à 48 heures après la période de votation de 4 jours, les votes seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif;
- Les résultats des votes seront diffusés par les médias de La Matanie, sur la page Facebook ainsi que sur le site Internet de la Caisse.

Elle mentionne qu'en cas de vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

6. Fin de la rencontre et remerciements

La période de votation est maintenant ouverte.

Madame Micheline Verreault remercie tous les participants de cette assemblée générale annuelle en mode hybride.

Elle en profite également pour remercier tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir les membres et clients. Elle remercie Cube noir et Promoson pour le bon déroulement de l'assemblée.

Madame Micheline Verreault, profite de l'occasion pour remercier madame Suzanne Gauthier de son implication à titre d'administratrice sortante.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Au total, 96 membres ont regardé l'assemblée générale annuelle, soit 38 en salle et 58 en direct et réécoute.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, 470 membres ont exercé leur droit de vote et voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le CA :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

97% des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est :

☑ Adoptée ☐ Refusée

Les résultats du vote en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 25 avril 2023 à 23h59.

_____
Présidente

_____
Secrétaire